

Pour le retrait complet et définitif de la « liste des revues » de l'AERES

Face à la frénésie d'évaluations quantitatives de la recherche scientifique, les réactions se multiplient, dans toutes disciplines, pour dénoncer les effets pervers de ces méthodes. Les sciences humaines et sociales, dernières touchées, ne sont pas en reste. Alors que la Fondation européenne pour la science cherche à établir son propre classement de revues de sciences humaines (ERIH : European Reference Index for the Humanities), la communauté internationale des rédacteurs en chef de revues d'histoire des sciences, des techniques et de la médecine a demandé à ce que leurs titres en soient retirés.

En France, l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) cherche à bâtir une « liste des revues scientifiques du domaine des sciences humaines et sociale », classées en rang A, B et C, largement inspirée de l'ERIH (cf. <http://www.aeres-evaluation.fr/La-liste-des-revues-scientifiques>). Cette publication suscite un fort émoi dans la communauté scientifique. Au-delà des incohérences, absurdités, oublis ou injustices dont témoignent ces listes, c'est d'abord la méthode employée qui choque. Selon les disciplines, les critères retenus ne sont pas homogènes et l'on ne sait plus trop au final s'il s'agit de mesurer « l'étendue du rayonnement des revues » (présentation générale), leur « haut niveau » (critère retenu en sociologie) ou leur « facteur impact élevé » (notion alléguée en psychologie). Cette incohérence s'accompagne d'une opacité regrettable, puisque le nom des experts ayant constitué ces listes n'est généralement pas rendu public.

L'usage qui sera fait de ce classement paraît plus inquiétant encore puisqu'il doit servir à discriminer les chercheurs considérés comme « publiants » ou « non-publiants » dans une équipe de recherche, de manière à décider du financement de ces équipes. L'évaluation de la recherche est une opération scientifique essentielle, mais elle appartient en propre aux chercheurs ; elle ne peut être automatisée ni s'effectuer sans en passer par une lecture effective et éclairée des travaux concernés. Le classement proposé par l'AERES se veut incitatif ; si les chercheurs devaient suivre de telles recommandations, on peut en escompter des effets désastreux pour les revues que ces classements marginalisent qui sont souvent les plus spécialisées. L'ensemble de la recherche en souffrirait rapidement.

Par une décision récente, en littérature française et en littérature comparée, l'AERES accepte de ne pas produire dans l'immédiat une liste de revues classées. Nous demandons que cette mesure soit généralisée à toutes les disciplines et que ce moratoire se transforme en abandon pur et simple. En outre, convaincus de la nécessité d'une action concertée des chercheurs de tous horizons, à l'échelle internationale, nous invitons tous les responsables de revues scientifiques à s'associer à la démarche de nos collègues d'histoire des sciences, des techniques et de la médecine.